

Le 16 octobre 2024

Lettre envoyée par courriel

L'honorable Chrystia Freeland, C.P., députée
Vice-première ministre et ministre des Finances
Ministère des Finances Canada
90, rue Elgin
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Objet: Les propriétaires de PME appartenant à la classe moyenne ou souhaitant en faire partie sont aussi touchés par les modifications apportées à l'impôt sur les gains en capital dans le budget 2024

Madame la Ministre,

Au nom des associations professionnelles et sectorielles du Canada, nous vous écrivons aujourd'hui pour vous faire part de notre point de vue et de nos recommandations au sujet des récents changements apportés à l'impôt sur les gains en capital. Le budget fédéral 2024 comprend certaines mesures dont pourraient bénéficier de nombreux propriétaires de PME lorsqu'ils décideront de vendre des actions de leur entreprise. Parmi ces mesures figurent l'augmentation de l'exonération cumulative des gains en capital (ECGC) à 1,25 M\$ et la création d'un nouvel incitatif aux entrepreneurs canadiens (IEC). Toutefois, de nombreux propriétaires de PME pourraient être défavorisés par l'augmentation du taux d'inclusion.

Exonération cumulative des gains en capital (ECGC)

L'augmentation de l'ECGC et son indexation par la suite sont des mesures favorables qui devraient être conservées et protégées.

Incitatif aux entrepreneurs canadiens (IEC)

Pour que l'IEC encourage l'entrepreneuriat et les investissements dans l'économie canadienne, il devrait inclure tous les secteurs. Rien ne justifie d'exclure un restaurant, un hôtel, un cabinet de médecin ou un cabinet comptable d'une politique fiscale avantageuse qui s'applique aux commerces de détail et aux entreprises de construction. L'entrepreneuriat, l'investissement et la croissance dans ces secteurs ne devraient pas être désavantagés ou découragés. **Nous demandons au gouvernement de simplifier l'IEC et de le rendre accessible à tous les secteurs pour favoriser l'équité, la simplicité et la transparence.**

Taux d'inclusion

Quant à l'augmentation du taux d'inclusion, elle aura des conséquences très lourdes sur les propriétaires de PME du Canada qui détiennent des investissements au sein de leur société pour les réinvestir (p. ex., acheter de la machinerie, développer l'entreprise), pour avoir une réserve en cas de ralentissement économique ou de période creuse ou pour épargner en vue de la retraite. Ces changements réduiront la capacité de nombreuses entreprises d'obtenir du financement pour améliorer leur productivité, assurer leur

croissance ou même survivre aux périodes difficiles. Par conséquent, nous **vous demandons de renoncer à l'augmentation du taux d'inclusion à 66,7 %, qui affectera de nombreux propriétaires de PME appartenant à la classe moyenne ou souhaitant en faire partie.**

En réalité, 55 % des propriétaires de PME croient qu'ils seront touchés par l'augmentation du taux d'inclusion s'ils vendent éventuellement leur entreprise, 45 % affirment que l'augmentation affectera les gains en capital sur leurs investissements personnels, et 41 % croient qu'elle affectera les gains en capital sur les investissements détenus par leur société¹. Par ailleurs, l'affirmation selon laquelle l'augmentation du taux d'inclusion à 66,7 % ne touchera qu'un faible pourcentage des plus riches au pays est fautive; de nombreux propriétaires de PME, leurs employés et leurs clients seront aussi touchés.

Pour soutenir concrètement les PME appartenant à la classe moyenne du Canada ou souhaitant en faire partie, qu'il s'agisse de plombiers, de médecins, de dentistes, de chocolatiers, d'inspecteurs vétérinaires ou d'agriculteurs, le gouvernement devrait prendre en considération les recommandations présentées ci-dessus.

Veillez agréer, Madame la Vice-Première Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Alliance canadienne des distillateurs artisans
 Animaux de compagnie Canada
 Association canadienne de location
 Association médicale canadienne
 Association of Tax and Accounting Professionals
 Chambre de commerce du Canada
 Conseil canadien des laboratoires indépendants
 Conseil des professionnels en services financiers
 Farm Fresh Ontario
 Fédération canadienne de l'agriculture
 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
 Fenestration Canada
 Les Producteurs de grains du Canada
 Manitoba Pork Council
 Manufacturiers et Exportateurs du Québec
 Nature and Outdoor Tourism Ontario
 Ontario Dental Association
 PBA Society of Canada
 Restaurants Canada
 Society of Professional Accountants of Canada
 Wood Manufacturing Cluster of Ontario

CC : Membres du Comité permanent des finances

¹ FCEI, *Sondage spécial – Changements à venir à l'impôt sur les gains en capital*, mené en mai 2024, n = 2 335.